



**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 OCTOBRE 2010**

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller

Nombre de Conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonction : **15**  
Conseillers présents : **15**

**L'an deux mille dix, le sept octobre à vingt heures quinze,**

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire**

**PRESENTS :**

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes et MM. Christiane **EHRET**, Marie-Paule **THOMAS**, Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Gilbert **WEISSER**, Madeleine **WIEST**, Christine **SCHMUCK**, Jean-Pierre **PELTIER**, Marie-Josée **METHENIER**, Gérard **CLADE**, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :**

Néant

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 1er juillet 2010
2. Attribution des différents lots pour le marché d'extension et de rénovation du Club House de football.
3. Extension et rénovation du Club de football: avenant n°1
4. Institution de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)
5. Demande de subvention
6. Décision modificative n°3
7. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

## 1. Approbation du Procès-Verbal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2010 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

## 2. Attribution des différents lots pour le marché d'extension et de rénovation du Club House de football

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération en date du 14 mars 2008, portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 2009, décidant l'extension et la rénovation du Club House de football,

Vu les avis publics à la concurrence publiés dans le Journal l'Alsace le 28 août 2010 et dans les Dernières Nouvelles d'Alsace le 27 août 2010,

Vu le procès-verbal de la Commission Culture Loisirs Sport du 15 juillet 2010 concernant l'extension et la rénovation du Club de football,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, prend acte des entreprises retenues lors de l'ouverture des plis du 15 juillet 2010 à savoir :

N° lot	Entreprise et adresse	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
<b>1 Terrassement – Démolition</b>	SCHNEIDER Construction 1bis, rue des Fleurs 68500 MERXHEIM	9 086,00	10 866,85
<b>2 Gros-Œuvre</b>	SCHNEIDER Construction 1bis, rue des Fleurs 68500 MERXHEIM	72 039,45	86 159,18
<b>3 Charpente</b>	ALSATOIT 21, chemin d'Issenheim 68540 RICHWILLER	13 027,82	15 581,27
<b>4 Couverture</b>	B. GASMI 4, rue d'Obernai 68180 HORBOURG-WIHR	8 850,00	10 584,60
<b>5 Zinguerie</b>	B. GASMI 4, rue d'Obernai 68180 HORBOURG-WIHR	4 896,20	5 855,85
<b>6 Menuiserie Extérieure</b>	JP BITSCH 9, rue Basse 68520 BURNHAUPT LE HAUT	9 975,96	11 931,25
<b>7 Plâtrerie-Faux plafonds</b>	MEYER ISOLATION 20B, rue de Sausheim 68 110 ILLZACH	4 654,60	5 566,90

<b>8</b> <b>Electricité - Chauffage</b>	ELECTRO TEC Rue du Rimbach 68190 RAEDERSHEIM	11 107,89	13 285,04
<b>9</b> <b>Sanitaire</b>	CONTI LEICHT 16, rue St Léger 68500 GUEBWILLER	19 207,50	22 972,20
<b>10</b> <b>Menuiserie intérieure</b>	JP BITSCH 9, rue Basse 68520 BURNHAUPT LE HAUT	4 340,40	5 191,12
<b>11</b> <b>Chape</b>	MATHEIS 19, Grand'Rue 68190 RAEDERSHEIM	3 591,00	4 294,84
<b>12</b> <b>Carrelage - Faïence</b>	J.P LUTTRINGER 25a, rue de St Amarin 68690 GEISHOUSE	10 896,70	13 032,45
<b>13</b> <b>Peinture</b>	SOPEMOD 5, rue DMC BP 27 68520 BURNHAUPT LE HAUT	6 300,00	7 534,80
<b>14</b> <b>Ravalement de façade</b>	JJ. DALL'AGNOL 6, rue de Habsheim 68390 SAUSHEIM	4 801,50	5 742,59
<b>TOTAL</b>		182 775,02	218 598,92

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010 article 2313.

### **3. Extension et rénovation du Club House : avenant n°1**

Ce point est ajourné.  
Madame Marion PERETTI quitte la séance.

### **4. Institution de l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires)**

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87 et 88 modifiées par la loi du 28.11.1990 ;

Vu le décret n° 2002 63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales ;

Vu le décret n° 2003-1013 du 23.10.2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ;

Monsieur le Maire,

- propose d'instituer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune relevant de certains cadres d'emplois administratifs de catégories A et B.
- le montant moyen annuel est fixé par arrêté ministériel. L'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne pourra excéder, à titre individuel, huit fois le montant annuel moyen propre à chaque catégorie
- l'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles par la modulation du taux annuel moyen attaché à la catégorie dont relève l'agent, multiplié par un coefficient compris entre 1 et 8,

entre l'ensemble des bénéficiaires fixés grade par grade dans la limite du crédit ouvert annuellement par l'assemblée délibérante

- le montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires varie en fonction du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions liées à l'exercice effectif des fonctions

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires n'est pas cumulable avec une autre indemnité pour travaux supplémentaires et avec l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- décide du principe de paiement mensuel, (sauf en cas de maladie) de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, tel que proposé ci-dessus pour les agents titulaires, stagiaires, auxiliaires et contractuels, relevant des cadres d'emplois suivant et propose de fixer le coefficient pour le cadre d'emploi ci-après :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Nombre d'agent par coefficient multiplicateur</b>
Rédacteur	1 agent x 5

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours article 6411.

Madame Marion PERETTI reprend part à la séance.

## **5. Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à Mme Annick SCHNEIDER demeurant 5bis rue des Primevères 68190 RAEDERSHEIM pour l'achat d'un volet roulant motorisé. En effet, Madame Annick SCHNEIDER se déplace en chaise roulante. Elle accède dans son jardin par une porte fenêtre équipée d'un seuil difficilement franchissable. Le fauteuil roulant s'est déjà renversé. Mme Annick SCHNEIDER a sollicité le Conseil général du Haut-Rhin afin d'obtenir une subvention. Ce dernier a accepté de lui verser une aide (calculée en fonction du degré d'handicap de la personne) pour l'achat d'une nouvelle porte fenêtre.

Le versement de cette subvention est conditionné à la présentation de la facture acquittée.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010 à l'article 6574.

## **6. Décision modificative n°3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°3 suivante :

### **Section d'investissement**

#### **Recettes**

2802-040 : amortissement – frais lié à la réalisation de document d'urbanisme (POS) : + 1 300 €

021 : virement à la section de fonctionnement : - 1300 €

### **Section de fonctionnement**

#### **Dépenses**

6574 : subvention : + 500 €

6811-dotations aux amortissements : + 1 300 €

022 : dépenses imprévues : - 500 €

023 : virement à la section d'investissement : - 1 300 €

## 7. Divers

### **A. Coordination sécurité protection santé : extension du Club House de Football.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de missionner l'APAVE à la coordination sécurité et protection santé de l'extension du Club House de football. Le montant total de la mission s'élève à 2 115 € HT. Le paiement sera effectué sous forme d'acompte : 1<sup>er</sup> acompte s'élève à 495 € HT, 2<sup>ème</sup> acompte à 900 HT et 3<sup>ème</sup> acompte à 720 € HT.

### **B. Points Divers.**

**Monsieur le Maire** rend compte des rapports d'activités du service des déchets et du réseau eau potable de l'année 2009 établi par la Communauté des Communes de la Région de Guebwiller. Ce rapport a été transmis à l'ensemble du Conseil municipal.

Un débat s'en suit.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH estime que le rapport du service des déchets est excellent.

Madame Christine SCHMUCK observe qu'en été, la poubelle des bios déchets est envahie par les vers et les mouches.

Monsieur Gérard CLADE remarque que le récipient est disproportionné par rapport à la quantité.

Monsieur le Maire souligne que la taille des bennes est adaptée au camion qui collecte les déchets.

Il rappelle que la redevance à la pesée sera prochainement instaurée pour les habitants de la Communauté des Communes. Les nouveaux marchés de ramassage des ordures ménagères sont 25 à 30% plus chers que la Communauté des Communes. De plus, il n'y a que deux grandes compagnies qui se partagent le marché des ordures ménagères !

Monsieur Jean-Michel BEDOUET fait remarquer que le sachet des bios déchets devrait être moins grand.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH observe que la politique actuelle est de limiter les déchets mais lorsqu'on ramène les bouteilles de verres consignés, il faut être courageux. Par exemple, au Leclerc Issenheim l'endroit où se trouve l'appareil de retour du verre est mal situé et au Leclerc Cernay, le lieu est bien conçu mais l'appareil est toujours en panne !

**Monsieur le Maire** fait le point sur les travaux réalisés durant la période des congés.

- L'avaloir rue de Merxheim a été réalisé.
- Deux puits avec un avaloir ont été mis en place au lotissement "Le Parc".
- Un puits perdu avec deux avaloirs rue de Feldkirch.
- Rue d'Ungersheim : marquage au sol pour délimiter le stationnement et un sens de circulation.
- Rue des Vergers : réfection de la voirie et du trottoir entre cette rue et la rue de la Chapelle.
- Route de Soultz : les travaux concernant les trottoirs et le stationnement débuteront le lundi 11 octobre, s'en suivra la réfection d'un trottoir rue de Merxheim.
- A l'école primaire, les planches de rives, les trois chiens assis ainsi que la porte fenêtre ont été remis en état. Il reste la gouttière sous le préau à faire. Le tableau numérique fonctionne.
- A l'école maternelle, la table et les bancs situés à l'extérieur ont été repeints avec une peinture épaisse spéciale adaptée aux enfants.
- Le service technique a réceptionné le nouveau camion-benne.
- Concernant l'aménagement du Dorfbach, les bornes manquantes seront remises en place par le Syndicat Mixte et une réunion sera organisée avec les riverains concernés.
- La société ADEC a établi un diagnostic amiante du Club House de football. Ce rapport est obligatoire avant d'entreprendre tous travaux sur un bâtiment. Le montant de la prestation s'élève à 160 € TTC.
- La SNCF a proposé à Monsieur le Maire un garage à vélo neuf à un tarif "préférentiel" estimé entre 7 000 et 8 000 €. Un conseiller fait remarquer que les habitants se rendent à pied à la gare de Raedersheim, située au centre du village. Pour l'instant, il est difficile de prendre position car le parking n'est pas aménagé et les horaires du train peu adaptés aux besoins des habitants. Il est proposé de faire un sondage auprès de la population pour connaître le nombre d'habitant susceptible d'utiliser leur vélo pour se rendre à la gare de Raedersheim.

**Monsieur Yves LECONTE**, rend compte de la réunion de la Commission Environnement. Ils ont travaillé sur l'aire de jeux, situé près de la salle polyvalente. La commission propose de mettre en place une butte de terre qui donnerait un certain effet paysager. Cette opération n'entraînerait aucun surcoût dans la mesure où la terre utilisée serait issue des travaux d'extension du Club de football. Des bancs pourraient être intégrés dans la butte. Madame Christine SCHMUCK demande si l'entretien de cette butte sera facile et pratique. Cette remarque sera prise en compte.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'y aura pas de haies plantées dans le champ de vison du terrain de tennis.

Afin de permettre la tonte des abords de l'église, **Monsieur Yves LECONTE** soumet à la réflexion du Conseil municipal, la possibilité de mettre en place des rambardes ou des bordures dans le but d'éviter que l'avant des voitures stationnées empiète sur l'espace engazonné. Les conseillers le rendent attentifs sur le fait que la hauteur des bordures choisies soit telle qu'elle ne puisse être franchie par un véhicule. Par ailleurs, il conviendra également de tenir compte de la hauteur moyenne des calandres des véhicules afin d'éviter tout frottement avec la bordure. Enfin, les platanes se trouvant rue de la rivière devraient être taillés. Ils prennent trop d'ampleur et des branches d'un platane approchent d'un câble EDF. Madame Christine SCHMUCK ne souhaite pas que les platanes soient trop taillés afin de ne pas dénaturer cette allée. Il est proposé au Conseil municipal de se rendre sur place afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause. Une sortie sera programmée.

Le panneau d'entrée d'agglomération "Rue de Merxheim" a été déplacé. Un parterre de fleurs sauvages a été planté.

**Monsieur Jean-Michel BEDOUET** a testé les sentiers pédestres.

**Madame Madeleine WIEST** signale que le poteau d'incendie situé dans la rue des Vosges est en piteux état. La Commission Information se réunira prochainement afin de travailler sur le prochain bulletin municipal.

**Monsieur Gérard CLADE** souhaiterait un panneau d'information numérique qui informerait les habitants des manifestations en cours. Il fera établir un devis afin d'en estimer le coût. Monsieur Sylvain DESSENNE suggère la mise en place d'un tableau d'ardoise permettant une inscription à la craie (comme à Merxheim).

Il est souhaitable que les associations communiquent les dates des manifestations à Monsieur Jean-Claude BOETSCH afin de les intégrer au site internet de la Commune.

Monsieur Gérard CLADE fait part d'une demande concernant la création d'une section badminton. Un créneau horaire serait disponible à la salle polyvalente. Le marquage au sol est déjà prévu dans la salle des sports. Il suffirait d'acheter des poteaux sur roulettes et de faire une place dans le local de rangement des associations. Il se renseignera sur le coût de ces poteaux.

Madame Marie-Paule THOMAS a assisté à un mariage qui s'est déroulé à la salle polyvalente. Les personnes avaient loué des tables rondes. Ce type d'installation est très en vogue et inspire la convivialité, toutefois si les tables rondes sont trop grandes les personnes ne peuvent plus communiquer entre elles. Monsieur Jean-Paul BEREUTER alerte sur le problème de stockage.

**Madame Christine SCHMUCK** fait remarquer que la rue de la forêt est jonchée de crottes de chiens. Il pourrait être envisagé de faire des travaux d'enrobé sur cette portion de rue pour résoudre le problème. Monsieur le Maire fera établir un devis.

**Madame Marie-Josée METHENIER** demande où en est "l'animation été" des juniors. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec la MJC de Bollwiller (Mr Robert RICCIUTI, un mercredi après 17 heures).

**Monsieur Jean-Claude BOETSCH** souhaiterait la mise en place d'une zone 30 dans la voirie communale. Monsieur le Maire se renseignera des conditions de mise en place de ce type de réglementation.

**Monsieur le Maire** précise le lieu d'implantation des miroirs :  
rue des Sapins – rue de la 1<sup>ère</sup> DB – rue de Merxheim – Rue Saint Antoine – rue des Près.

Samedi 11 décembre 2010 à 11 H 30 aura lieu le repas de Noël des personnes âgées.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 H 15.

Raetersheim, le 15 octobre 2010.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

**Approbation du compte-rendu du 7 octobre 2010**

<b>NOM</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>SIGNATURE</b>
REYMANN	Jean-Marie	
BEREUTER	Jean-Paul	
LECONTE	Yves	
DUBICH	Alphonse	
EHRET	Christiane	
THOMAS	Marie-Paule	
BOETSCH	Jean-Claude	
DESSENNE	Sylvain	
BEDOUET	Jean-Michel	
WEISSER	Gilbert	
WIEST	Madeleine	
SCHMUCK	Christine	
PELTIER	Jean-Pierre	
METHENIER	Marie-Josée	
CLADE	Gérard	